



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 01 juin 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-016	En exercice :	29
Convocation du : 19 mai 2022	Présents ou représentés :	19
Affichage du : 09 juin 2022	Absents :	9
Objet de la délibération : Crédit relais 2022		

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier du mois de juin à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Mille Clubs à Palinges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre	X			
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	M DESCHAMPS Christophe
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert			X	Pouvoir à M FRIZOT
M PICHARD Emmanuel			X		
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles			X	Pouvoir à MATRAY
	M DEGRANGE Anne			X	
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE	X			

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Dans le cadre de son programme de travaux de restauration des cours d'eau, le Syndicat engage des sommes relativement importantes.

Il demande majoritairement 80% de subvention à l'ensemble de ses partenaires financiers. Il utilise également les fonds européens pour les travaux agricoles qu'il mène sur le territoire. Les délais de paiement de ces derniers restant long, le syndicat ne peut couvrir l'avance de fonds.

Précédemment, le comité syndical avait voté l'ouverture d'un crédit relais de 515 000€ auprès de la caisse d'épargne afin de pallier aux versements tardifs des subventions.

Il est proposé de reconduire l'offre de la caisse d'épargne avec un nouveau crédit relais d'un montant de 500 000 € sur 2 ans avec un taux d'intérêt de 0.60%.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Président à signer le crédit relais d'un montant de 500 000 € pour une durée de deux ans auprès de la caisse d'Epargne.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 10 juin 2022
Publication le : 10 juin 2022

A Montceau-les-Mines le : 10 juin 2022
Le Président

